



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 19 mai 2014
à 18H30 EN MAIRIE
COMPTE-RENDU

Etaients présents tous les membres en exercice à l'exception de :
Fabrice Suret donne procuration à Pierre Corbut,
Véronique Delcourt donne procuration à Corinne Billaud,
Jean-Paul Lekeux.

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Monsieur le Maire revient sur la précédente réunion en précisant que la présentation du budget a été réalisée rapidement, compte tenu des délais très courts pour sa préparation. Les années futures, des tableaux commentés seront présentés.

1 - Nomination du secrétaire de séance :

Monsieur Samuel OBLED est nommé secrétaire de séance.

2 - Approbation du compte rendu de séance du 11 Avril 2014 :

Monsieur Fache fait remarquer qu'il était candidat uniquement sur le 2ème poste des délégués siégeant au SIADEBP.

Le compte rendu sera modifié. Le compte rendu est approuvé avec cette modification.

3 - Renouvellement de la commission communale des impôts direct :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Lecomte qui rappelle que, suite au renouvellement des conseils municipaux, il doit être procédé au renouvellement de la commission communale des impôts directs. Monsieur le Maire propose de soumettre à l'accord du Conseil Municipal une liste de 32 personnes susceptibles d'intégrer cette commission.

Sont ainsi proposés Delannoy Alain, Watteliez Marie-Aurélié, Bonvarlet Olivier, Coulon Christine, Lucas Jean-Pierre, Couriole Raphaël, Lecomte Jean-Marie, Vercoutre Karine, Carre Jean-Philippe, Mitura Nathalie, Clerc Patrice, Queste Huguette, Fidèle Lucette, Godsens Jean-Jacques, Vermuse Isabelle, Traisnel Isabelle, Lelong Frédéric, Pronnier Chantal, Fache Jean-Luc, Verbeke Michel, Thomas Daniel, Sojka David, Roussel Franck, Carre Isabelle, Vasseur Gérard, Vanacker Michel, Lantoine Emanuel. Et pour les personnes extérieures à la Commune, Delebarre Christophe, Lesage Hubert, Dutilleul Jeanine, Cockenpot Christophe.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité cette liste.

4 - Subventions aux associations locales :

Monsieur Godsens Jean-Jacques présente les propositions que la Commission Animation, Sports, Culture, Jeunesse, Education, Associations a étudié lors de la réunion du 7 mai. Il rappelle que les membres faisant partie des bureaux des associations concernées ne peuvent voter.

Sont proposées les subventions suivantes :

Pour les organismes d'intérêt général :

Organismes ou associations caritatives	Subventions pour 2014 en €
Association tribunal d'enfants :	100,00
Myopathes :	100,00
Paralysés de France :	100,00
Institut Pasteur :	100,00
Sclérosés en plaques :	100,00
Mutilés du travail :	100,00
Recherche sur le cancer :	150,00
Les PEP 62	100,00

Pour les associations locales :

Associations	Libellé	demande de subvention 2014	Ne prennent pas part au vote	Vote
Amicales des employés		300,00 €		Unanimité
Anciens combattants		600,00 €		Unanimité
APE		250,00 €	M.A. Wattellier ; C.	Majorité
ASV		19 200,00 €		Unanimité
ASV (Mairie)	transport jeunes	14 284,50 €		Unanimité
Total ASV + transport		33 484,50 €		Unanimité
BCV		23 000,00 €	F. Lelong ; J.J. Godsens	Majorité
CASPJ		2 500,00 €		Unanimité
comité des fêtes				
danse classique		2 700,00 €		Unanimité
détente pour tous		260,00 €		Unanimité
FJEP		16 400,00 €	I. Logez ; M. Hasbrouck ; J.M. Lecomte ; P. Corbut	Majorité
Association Musicale		70 000,00 €		Unanimité
La Passerelle		270,00 €		Unanimité
Les Accordéonistes		120,00 €		Unanimité
Médaillés du travail		435,00 €		Unanimité
raz'mokets		250,00 €		Unanimité
Tennis de table		3 500,00 €		Unanimité
Total Associations		154 069,50 €		

Le comité des fêtes ne percevra pas de subvention : Monsieur Godsens précise que la commission des fêtes et l'adjoint désigné oeuvreront pour les fêtes de la commune.

Monsieur Fache dit que c'est une association, et on ne statue pas sur le fait que l'association reste ou pas.

Monsieur le Maire indique qu'une réunion doit se tenir très prochainement avec le représentant du comité des fêtes.

Mr Godsens indique que l'ASV va devoir réduire ses coûts de transports durant les années à venir.

La subvention de l'association musicale baisse de 3 000€.

Madame Leclercq-Voisin souhaite savoir pourquoi.

Monsieur Godsens lui répond qu'il s'agit d'optimiser les dépenses de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote chaque subvention selon le tableau ci-dessus et délègue Monsieur le Maire à la signature des conventions à intervenir avec les organismes bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Monsieur Godsens ajoute que l'an prochain le dossier de demande de subvention sera revu afin de distinguer les membres selon leur provenance géographique et de valoriser les bénévoles dans chaque association.

5 - Participation SIVOM Des Deux Cantons :

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Samuel Obled qui indique que Le SIVOM des deux Cantons vient de notifier la contribution communale pour 2014 dont le montant s'élève à 181 918,24 €. Il précise que le budget n'avait pas été augmenté les années précédentes. Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le choix de versement au SIVOM de cette contribution.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2013 la contribution de Violaines était de 169 226,27€. Cette année elle passe à 181 918,24 €, cela correspond à 7,5 % d'augmentation. Sur cette contribution 2013, la commune avait pris en charge 75 000 € laissant à la charge des contribuables 94 226,27 €. Pour respecter les engagements de campagne, Monsieur le Maire a décidé la prise en charge par la commune de la totalité les 12 000 € d'augmentation.

Cette participation de 87 691,97 € au SIVOM des Deux Cantons est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Castell ajoute que l'augmentation de la part des impôts liée à Artois Comm. A été votée lors de la précédente mandature.

6 - Voyages des aînés :

Monsieur Castell donne la parole à Madame Vermuse Isabelle qui indique que, comme chaque année, la commune organise un voyage pour les aînés. Il est proposé de reconduire cette animation le 19 juin et de fixer à 15 € la participation des bénéficiaires de ce voyage, gratuit pour les personnes non-imposables.

L'organisation de ce voyage selon les conditions indiquées est adoptée à l'unanimité.

7 - Equipement du Mont-Soret - Subvention :

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Marie-Aurélié Wattelier qui informe que Monsieur le Député, Nicolas BAYS, a fait part, par lettre en date du 17 février dernier, de son intention de renouveler pour 2014 l'aide exceptionnelle de 4 000 € au titre de la réserve parlementaire. Cette aide exceptionnelle permettrait de compléter l'équipement et l'aménagement du centre de loisirs du Mont-Soret. Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'aménagement et l'équipement de cette structure et autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention au titre de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire précise qu'au titre de la réserve parlementaire, Monsieur BAYS reverse une enveloppe de 4 000 € à chaque commune de sa circonscription et qu'il travaille également sur deux enveloppes de 25 000 €. Monsieur Bays a été sollicité pour savoir si cette subvention pouvait être affectée à l'équipement du Centre de loisirs.

Une demande de subvention sera également sollicitée auprès de la CAF. L'an prochain une subvention extraordinaire de 25 000 € sera sollicitée auprès de la réserve parlementaire.

La demande de subvention pour l'équipement du Centre de Loisirs est adoptée à l'unanimité.

8 - Subvention à la Coopérative de l'école Varet pour les sorties éducatives :

Madame Mylène Hasbrouck explique qu'il est proposé d'accorder la somme de 5,50 € par élève pour 182 élèves soit un total de 1 001 € pour les sorties éducatives de l'année scolaire 2013/2014.

Monsieur le Maire indique que l'an dernier cette subvention n'a pas été votée. Toutefois les factures arrivent en mairie et sont honorées. Il ajoute qu'il souhaite cadrer les choses en votant cette subvention.

Monsieur Fache rappelle que des fournitures étaient également données aux enfants par le SIVOM.

Cela ne se faisait plus depuis plusieurs années.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette subvention.

9 - Aide à l'achat de fournitures et matériels pédagogiques – année 2014 :

Madame Wattelier rappelle que la commune participe chaque année à l'achat de fournitures et matériels pédagogique. Pour cette année, il convient de définir cette enveloppe.

a) Pour l'école maternelle « les Roses », il est proposé de fixer à 39 € par enfant soit la somme de 4 369 € (112 enfants).

b) Pour les enfants de l'école élémentaire Varet, il est proposé de fixer à 39 € par enfant soit la somme de 7 098 € (182 enfants dont les enfants repris au réseau d'aide).

Monsieur le Maire indique qu'en ce qui concerne la classe du réseau d'aide, il s'agit d'enfants en difficulté provenant de toute la circonscription de Beuvry. Les communes où résident les enfants de cette classe seront sollicitées pour aider au financement des matériels pédagogiques de cette classe. L'organisation d'une sortie éducative pour ces enfants est étudiée.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité ces aides.

10 - Tirage au sort des jurés d'assises.

Monsieur Bernard Delporte expose que par courrier en date 11 février 2014, Monsieur le Préfet du Pas de Calais invite, conformément aux dispositions législatives, les Maires à procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de juré aux Assises du Pas de Calais en 2015. La liste des personnes tirées au sort doit parvenir en Préfecture avant le 15 juin 2014.

Pour la commune il doit être procédé au tirage au sort sur les listes électorales de 9 personnes.

A l'issue du tirage au sort sont désignés Lemaire Olivier, Vuilliquiez Martine, Suret Brigitte, Torcq Isabelle, Delevallez Nadine, Delelis Jean Claude, Fruit Sébastien, Gora Julien, Boussaert Esther.

11 - Organisation d'une balade gourmande :

Monsieur Bonvarlet remercie toutes les personnes ayant participé à l'organisation de cette journée et notamment les exploitant qui ont accueilli les participants. Il rappelle que la municipalité a organisé une balade gourmande de fermes en fermes à Violaines. Une participation de 5 € est demandée aux personnes intéressées lors de la réservation soit par chèque au Trésor Public soit en espèces.

Monsieur le Maire remercie les services techniques, ainsi que le centre équestre pour avoir assuré le transport en attelage toute la journée.

Monsieur Corbut remercie Monsieur le Maire d'avoir accepté de donner les surplus de soupe et de tarte à la MAPAD.

L'organisation de cette balade gourmande est adoptée à l'unanimité.

12 - Fête des mères reconduction de l'opération :

Monsieur Pierre Corbut explique que chaque année, la commune met à l'honneur les mamans de l'année. Pour 2014, il est proposé de leur remettre un bon d'achat de 20 € auprès d'un partenaire spécialiste d'articles de puériculture lors de cette cérémonie. Le montant alloué à cette action s'élève à 700 € (35 enfants).

Mr Bonvarlet indique que cette année il s'agit d'une carte cadeau dans un magasin de puériculture au lieu du traditionnel un cadeau. Il ajoute que la cérémonie aura lieu le 27 mai.

Le principe de cette manifestation est adopté à l'unanimité.

13 - Jobs d'été :

Madame Christine Coulon expose que la commune de Violaines offre aux jeunes des emplois afin d'acquérir une première expérience professionnelle, dans les services municipaux, pendant la période estivale. L'opération « jobs d'été » s'étendra cette année sur la période allant de mi-juin à mi-septembre 2014. Il s'agit de proposer une semaine de travail (35h) aux jeunes résidant la commune de Violaines et âgés de 18 à 21 ans révolus.

Il est proposé d'ouvrir 70 postes en qualité d'agent des services techniques ou administratifs non-titulaire.

Une attention particulière sera portée aux demandes émanant de personnes en situation de handicap au regard des difficultés particulières d'accès à l'emploi que rencontre ce public. Une période de 2 semaines de travail pourra être proposée sur des postes adaptés selon les conditions d'accès qui auront été préalablement étudiées avec le demandeur.

Ces agents seront rémunérés sur la base de l'indice brut 330 majoré 316.

Ces emplois ne pourront être cumulés avec ceux ayant été pourvus au printemps, ni ceux liés à l'animation des accueils de loisirs sans hébergement.

Monsieur le Maire explique qu'il a été retravaillé sur la semaine type pour revenir à une semaine du lundi au dimanche soir. Durant la campagne des parents d'enfants handicapés ont sollicité la possibilité pour leurs enfants d'accéder à ces emplois. La commune souhaite porter une attention particulière à ces jeunes qui connaissent des difficultés.

Monsieur Bonvarlet précise que tous les postes ne seront pas forcément pourvus.

Cette opération job d'été est adoptée à l'unanimité.

14 - Concours des maisons fleuries année 2014 :

Monsieur Jean-Jacques Godsens rappelle que la commune organise chaque année le concours des maisons fleuries. Il est proposé pour cette opération d'attribuer les prix suivants :

1er prix : 46 €

2ème prix : 31 €

3ème prix : 23 €

Prix à tous les participants : 10 €

Il ajoute que les participants sont répartis en catégories. Le classement des participants se fait sur la base d'une moyenne des notations attribuées lors des deux passages de chaque membre du jury. En cas de notation identique chacun des participants ayant obtenu la même note se verra attribuer le prix correspondant à son classement.

Il précise que des communes voisines vont être sollicitées pour participer au jury.

Cette opération est adoptée à l'unanimité.

15 - Désignation des membres du CCAS :

Madame Christine Coulon rappelle que lors de la précédente réunion, le Conseil Municipal s'était prononcé sur le nombre de membres constituant le CCAS arrêté à 8.

Elle ajoute que le Conseil d'Administration du CCAS comprend le Maire et en nombre égal des élus au sein du Conseil Municipal et des membres participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social nommés par le Maire.

Les membres nommés au sein du Conseil Municipal le sont au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage, ni vote préférentiel. Le scrutin est secret.

Chaque conseiller municipal, ou groupe de conseillers municipaux, peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste.

Les listes comprenant au maximum 4 membres du Conseil Municipal sont à remettre au plus tard la veille en Mairie.

Monsieur le Maire informe que deux listes de candidats ont été proposées :

- La liste de Madame Pronnier avec Monsieur Lucas et Madame Leclerc Voisin
- La liste de Madame Coulon avec Monsieur Lecomte, Madame Delcourt et Monsieur Corbut.

Madame Christine Coulon s'étonne de la liste de Mme Pronnier et fait remarquer qu'il ne reste aucun dossier de l'équipe précédente.

Il invite les membres du Conseil Municipal à passer au vote qui doit avoir lieu à bulletin secret.

A l'issue du vote il est procédé au dépouillement.

Nombre de votant : 25

Liste Madame Pronnier : 3 voix

Liste Madame Coulon : 21 voix

Vote nul : 1

Suffrage exprimés : 24

Quotient électoral : 6 (suffrage exprimés / sièges à pourvoir)

Liste 1 : Entier (21/6) = 3 sièges

Liste 2 : Entier (3/6) = 0 siège

Le dernier siège doit être attribué à la liste ayant le plus fort reste (nombre de voix obtenues par la liste moins le produit du nombre de sièges obtenus par le quotient électoral)

Liste 1 : 3

Liste 2 : 3

En cas d'égalité le siège est attribué à la liste ayant recueilli le plus grand nombre de suffrage.

Ainsi, après calcul des plus forts restes, le quatrième siège est attribué à la liste de Madame Coulon.

Les quatre sièges du Centre Communal d'Action Sociale sont attribués à La liste de Madame Coulon.

16 - Formation Animateur BAFA + 30 ans :

Madame Watteliez explique que, dans le cadre du schéma de développement pour un encadrement de qualité signé avec la Caisse d'Allocations Familiales, la commune a la possibilité de former des animateurs pour répondre aux besoins de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et les ALSH.

Cette formation serait dispensée par un prestataire qui reste à définir. Elle sera proposée à des personnes de 17 à 40 ans. La commune avec l'aide de la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général financera une partie de cette qualification en contrepartie d'un investissement auprès des jeunes dans le cadre des accueils de loisirs de la commune.

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait fait part du souhait de formation des BAFA à Violaines, car il est difficile de trouver des jeunes qualifiés.

Cette formation et son subventionnement sont adoptés à l'unanimité.

17 - SAS ARDO VIOLAINES - Dérogation au repos dominical

Monsieur Delporte informe le Conseil Municipal que la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi sollicite l'avis du Conseil Municipal sur la demande émanant de Monsieur le Directeur de la SAS ARDO VIOLAINES. Cette entreprise implantée chemin de la Cochiette est spécialisée dans la surgélation de légumes frais. Pour répondre aux cahiers des charges strictes notamment en matière de délai de traitement des produits, la Direction de la société envisage de recourir au travail le Dimanche sur une période s'étalant du 30 mai au 16 décembre. Les horaires appliqués le Dimanche seraient identiques à ceux de la semaine. Les durées maximales journalières et hebdomadaires seront respectées ainsi que les repos journaliers et hebdomadaires.

Monsieur le Maire précise qu'un courrier du sous-préfet a été reçu pour que la commune statue sur ce dossier. Des emplois seraient créés pour faire face au temps de travail supplémentaires.

Le Conseil Municipal émet à un avis favorable à la majorité de ses membres (avis défavorable de Mesdames PRONNIER, Leclercq Voisin et Monsieur LUCAS).

Madame Leclercq Voisin indique qu'il y a des nuisances sonores et olfactives liées à l'activité de cette entreprise. Sur la rue de La Cochiette il a été signalé à plusieurs reprises du bruit par l'usage des engins.

Monsieur le Maire indique que pendant la période électorale il s'est rendu sur place à la demande d'un riverain. Il a rencontré à cette occasion la personne chargée de l'environnement dans cette entreprise.

Madame Leclercq Voisin indique qu'elle s'est déplacée pour le bruit et qu'elle a fait une démarche auprès de la société.

18 - Communications du Maire - Article 2122-22 délégations du Conseil au Maire Signature des marchés adaptés :

Néant

Autres communications

La mise en place d'une navette le jeudi pour permettre aux personnes sans moyen de déplacement pour faire leurs courses. Un courrier sera adressé aux violainois.

Chaque semaine un point est fait sur le dossier Leclercq. L'avocat sera rencontré le 2 juin.

L'inspecteur académique a été rencontré pour une demande d'ouverture de classe supplémentaire en maternelle. L'éducation nationale ne prend pas en compte les enfants de moins de 3 ans. D'autres points seront effectués pour essayer d'obtenir cette ouverture. Fin mai et juin, et début septembre un point sera fait avec l'inspecteur académique.

Recherche de solution pour obtenir un autre débouché pour le lotissement de la rue du Retuy.

La mise en place des centres aérés à la semaine a permis de gagner 400 € suite à une optimisation des ressources.

Monsieur le Maire remercie les anciens combattants de l'avoir convié à participer à la cérémonie rallumant la flamme du soldat inconnu à Paris. Mr Godsens remercie Mr le Maire pour avoir fait participer 2 adjoints au dépôt de la gerbe à cette occasion.

Il y a beaucoup de cambriolage en ce moment à Violaines, Monsieur le Maire demande que tout véhicule suspect soit signalé en Mairie.

La séance est levée à 20h10.